



RAPPORT DE GESTION POUR LES PÉRIODES DE TROIS MOIS TERMINÉES LES 31 MAI 2014 ET 2013

Introduction

Le présent rapport de gestion vise à donner au lecteur un aperçu des résultats financiers et de l'évolution de la situation financière d'Acasti Pharma Inc. (« Acasti » ou la « Société ») au 31 mai 2014 et pour la période de trois mois terminée à cette date. Le présent rapport de gestion explique les variations significatives dans les états du résultat global, les états de la situation financière et les tableaux des flux de trésorerie d'Acasti pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2014 et 2013. La Société a commencé ses activités après avoir obtenu une licence exclusive mondiale de sa société mère, Neptune Technologies & Bioressources Inc. (« Neptune ») en août 2008. La Société était inactive avant cette date.

L'information financière contenue dans le présent rapport de gestion pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2014 est fondée sur les états financiers intermédiaires de la Société, lesquels ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») ainsi émises par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Conformément à son mandat, le comité d'audit du conseil d'administration de la Société examine le contenu du rapport de gestion et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Le conseil d'administration a approuvé le présent rapport de gestion le 15 juillet 2014. Les informations fournies dans ce rapport sont actuelles à cette date, sauf indication contraire. La Société publie ses résultats financiers en dollars canadiens. Tous les montants qui apparaissent dans le présent rapport de gestion sont exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des nombres d'actions et des montants par action et à moins d'indication contraire.

Des informations supplémentaires sur la Société se trouvent sur le site Web de SEDAR, à www.sedar.com, et sur le site Web de EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml, sous le nom d'Acasti Pharma Inc.

Le 31 mars 2011, après la présentation d'une demande d'inscription à la cote, les actions de catégorie A de la Société ont été inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX, sous le symbole « APO ». En janvier 2013, les actions de catégorie A de la Société ont été inscrites à la cote du système NASDAQ Capital Market, sous le symbole « ACST ».

Énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion renferme certains renseignements qui peuvent constituer de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes et des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières fédérales américaines (désignés par Acasti dans le présent rapport de gestion à titre d'« information prospective »). L'information prospective se reconnaît à l'emploi de verbes comme « prévoir », « planifier », « croire », « s'attendre à », « estimer », « entendre », « prédire » et « continuer », de verbes au conditionnel ou au futur, de l'adjectif « potentiel » ou d'autres expressions similaires concernant des questions qui ne constituent pas des énoncés portant sur des faits présents ou des faits historiques. L'information prospective dans le présent rapport de gestion comprend, mais de façon non limitative, de l'information concernant :

- la capacité d'Acasti de poursuivre ses essais cliniques portant sur son produit candidat et d'en entreprendre de nouveaux, y compris le moment de la réalisation de ces essais et leurs résultats;
- la capacité d'Acasti de commercialiser ses produits et son produit candidat;
- la capacité d'Acasti de conclure des ententes avec un fabricant indépendant lui permettant d'obtenir suffisamment de matières premières pour mener à bien ses activités, notamment sa capacité de retenir les services d'un tiers afin qu'il fabrique le CaPre^{MD} conformément aux bonnes pratiques de fabrication (« BPF »);
- la capacité d'Acasti de faire homologuer le CaPre^{MD} par les organismes de réglementation et de maintenir cette homologation;
- les attentes d'Acasti en ce qui a trait à sa situation financière, y compris ses produits d'exploitation, sa recherche et son développement, ses charges, ses marges brutes, ses liquidités, ses ressources en capital et ses dépenses en immobilisations.

Même si l'information prospective est fondée sur ce qu'Acasti croit être des hypothèses raisonnables, personne ne devrait s'y fier indûment puisque les résultats réels peuvent différer considérablement de l'information prospective.

En outre, l'information prospective comporte un certain nombre de risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, notamment ceux qui sont décrits dans le présent rapport de gestion à la rubrique « Facteurs de risque », dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société et qui sont susceptibles de faire en sorte que les résultats et les événements réels diffèrent considérablement de ceux qu'indique ou que laisse entendre l'information prospective, notamment ceux qui se rapportent à ce qui suit :

- la possibilité de succès des essais cliniques actuels et futurs de la Société;
- la possibilité de succès de la commercialisation du CaPre^{MD} et de l'Onemia^{MD};
- les antécédents de pertes nettes de la Société et son incapacité à devenir rentable;
- la dépendance de la Société envers des tiers pour ce qui est de la fabrication, de l'offre et de la distribution de ses produits ainsi que de son approvisionnement en matières premières, y compris la capacité de retenir des tiers afin qu'ils fabriquent le CaPre^{MD} conformément aux BPF;
- la dépendance de la Société envers un nombre restreint de partenaires distributeurs pour ce qui est de l'Onemia^{MD} et la capacité de conclure des ententes de distribution en ce qui a trait à CaPre^{MD} dans l'éventualité où CaPre^{MD} atteindrait le stade de la commercialisation;
- la capacité de la Société de gérer de manière efficiente sa future croissance;
- la capacité de la Société d'atteindre davantage de rentabilité;
- la capacité de la Société d'obtenir du financement futur de Neptune ou de toute autre tierce partie à des conditions favorables ou à d'autres conditions et donc de poursuivre ses activités;
- la capacité de la Société de faire accepter ses produits sur le marché;
- la capacité de la Société d'attirer, d'embaucher et de garder à son service des membres clés de la direction et du personnel clé;
- la capacité de la Société d'atteindre à temps les étapes annoncées publiquement;
- la capacité de la Société de se défendre dans le cadre de poursuites en responsabilité liées à ses produits intentées contre elle;
- la concurrence vive livrée par d'autres sociétés des secteurs des produits pharmaceutiques et des produits nutraceutiques;
- la capacité de la Société de protéger et de défendre ses droits de propriété intellectuelle et d'éviter d'enfreindre les droits de propriété intellectuelle de tierces parties.

Par conséquent, toute l'information prospective doit être lue sous réserve de la présente mise en garde et rien ne garantit que les résultats ou les événements qu'elle prévoit se matérialiseront ou, même s'ils se matérialisent pour l'essentiel, qu'ils auront les incidences prévues sur l'entreprise, la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société. Le lecteur ne devrait donc pas se fier indûment à l'information prospective. Sauf si les lois applicables l'exigent, Acasti n'est pas tenue de mettre à jour ni de modifier l'information prospective à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autre. Les présents énoncés prospectifs sont formulés en date du présent rapport de gestion.

Aperçu de l'entreprise

Acasti est une société biopharmaceutique émergente qui exerce principalement des activités de recherche et de développement ainsi que de commercialisation de nouveaux produits thérapeutiques à base d'huile de krill sous forme de phospholipides omega-3 destinés à traiter et à prévenir certains troubles cardiométaboliques, plus particulièrement des anomalies relatives aux lipides dans le sang appelées dyslipidémie. Puisque le krill se nourrit de phytoplanctons (diatomées et dinoflagellés), il est une source importante de phospholipides et d'acides gras polyinsaturés, principalement d'acides eicosapentaénoïques (EPA) et d'acides docosahexaénoïques (DHA), qui constituent tous deux un type d'acide gras oméga-3 bien connu pour être bénéfique pour la santé humaine.

Le CaPre^{MD}, le médicament sur ordonnance candidat d'Acasti, est un concentré hautement purifié de phospholipide omega-3 dérivé de l'huile de krill développé en vue d'aider à prévenir et à traiter l'hypertriglycéridémie, état se caractérisant par des taux élevés de triglycérides dans le sang. Les essais cliniques de phase II ont débuté en 2011 au Canada. Les essais cliniques TRIFECTA et COLT avaient pour objectif d'évaluer l'innocuité et l'efficacité du CaPre^{MD} sur la gestion de l'hypertriglycéridémie légère à sévère (taux élevé de triglycérides compris entre 200 à 877 mg/dl). Les deux essais cliniques comportaient également l'objectif secondaire d'évaluer l'efficacité du CaPre^{MD} sur la gestion de l'hypertriglycéridémie légère à modérée (taux élevé de triglycérides compris entre 200 à 499 mg/dl) et de l'hypertriglycéridémie sévère (taux très élevé de triglycérides compris entre 500 et 877 mg/dl). L'essai clinique COLT a été complété au deuxième trimestre de l'exercice 2014 et l'essai clinique TRIFECTA a été complété. En fonction des résultats de l'essai clinique COLT, Acasti a déposé une demande d'approbation d'un nouveau médicament expérimental auprès de la Food & Drug Administration (la « FDA ») afin de mener un essai clinique de pharmacocinétique (PK) aux États-Unis. Acasti correspond avec la FDA au sujet du dépôt imminent de sa demande d'approbation d'un nouveau médicament expérimental en vue d'un essai clinique pivot de phase III du CaPre^{MD} aux États-Unis. Lorsque les résultats des essais TRIFECTA et PK seront connus, Acasti compte faire une demande de rencontre à la fin de la phase II ou avant le début de la phase III pour obtenir leurs commentaires quant à la demande d'autorisation d'un nouveau médicament expérimental effectuée et pour aborder les sujets précis sur lesquels Acasti demande une collaboration et une réponse finale de la part de la FDA.

L'Onemia^{MD}, le produit d'Acasti mis en marché, est commercialisé aux États-Unis depuis 2011 en tant qu'« aliment médical ». L'Onemia^{MD} n'est administré que sous la supervision d'un médecin et sa fonction est de contribuer à la gestion par voie diététique des maladies associées à une carence en phospholipides oméga-3 en lien avec des troubles cardiométaboliques et des profils anormaux de lipides.

Conformément à une convention de licence conclue avec Neptune en août 2008, Acasti a obtenu une licence de droits sur le portefeuille de propriété intellectuelle de Neptune relié aux applications dans le domaine des maladies cardiovasculaires (la « Convention de licence »). En décembre 2012, la Société a conclu avec Neptune une convention de paiement par anticipation, aux termes de laquelle elle a exercé son option en vertu de la Convention de licence de payer par anticipation toutes les redevances futures devant être payées aux termes de la Convention de licence. La Convention de licence libre de redevances permet à Acasti d'exploiter les droits de propriété intellectuelle visés afin de développer de nouveaux ingrédients pharmaceutiques actifs (« APIs ») dans des produits commerciaux destinés aux marchés des aliments fonctionnels et des médicaments sur ordonnance. Acasti est responsable de mener à bien la recherche et le développement des APIs, d'obtenir les approbations et les soumissions réglementaires requises, et de déposer les dossiers de propriété intellectuelle reliés aux applications cardiovasculaires. Acasti doit faire approuver les produits qu'elle développe par la FDA avant d'entreprendre des essais cliniques et les faire approuver par des organismes de réglementation similaires avant d'être autorisée à les vendre.

Activités

Durant la période de trois mois terminée le 31 mai 2014, Acasti a réalisé des progrès dans le cadre de ses programmes de recherche et de développement de produits pharmaceutiques, ayant poursuivi le développement de son médicament sur ordonnance candidat, le CaPre^{MD}, tout en amplifiant ses efforts de commercialisation de son aliment médical Onemia^{MD}. Voici un résumé des points saillants de la période :

Le point sur les essais cliniques

Acasti a amorcé deux essais cliniques de phase II au Canada (les essais COLT et TRIFECTA) visant à évaluer l'innocuité et l'efficacité de CaPre^{MD} pour ce qui est de la gestion de l'hypertriglycéridémie légère à modérée (taux élevés de triglycérides allant de 200 mg/dL à 499 mg/dL) et de l'hypertriglycéridémie sévère (taux élevés de triglycérides supérieur à 500 mg/dL). En raison d'une décision récente de la Food and Drug Administration des États-Unis (la « FDA ») de ne pas autoriser la commercialisation d'un médicament concurrent à l'intention de patients souffrant d'une forme légère à modérée de cette affection avant que les bienfaits cliniques de ce produit n'aient été démontrés, Acasti réévalue présentement sa stratégie clinique et pourrait se concentrer d'abord et avant tout sur le groupe de patients atteints d'hypertriglycéridémie sévère.

Essai COLT

Les résultats définitifs de l'essai COLT ont démontré l'innocuité et l'efficacité du CaPre^{MD} dans la réduction des triglycérides chez les patients atteints d'hypertriglycéridémie de légère à sévère et des réductions importantes de triglycérides de plus de 20 % en moyenne après huit semaines de traitement en doses quotidiennes de 4,0 g et de 2,0 g. Les données démographiques et les caractéristiques de référence sur les patients observés étaient équilibrées sur le plan de l'âge, de la race et du sexe. Un total de 288 patients se sont portés volontaires et ont été randomisés, et 270 patients ont terminé l'étude, ce qui a dépassé le nombre ciblé de patients pouvant être évalués. De ce nombre, environ 90 % étaient atteints d'hypertriglycéridémie légère à modérée. La proportion de patients traitée avec le CaPre^{MD} qui a subi un ou plusieurs événements indésirables dans le cadre de l'essai COLT était similaire à celle du groupe ayant reçu le traitement de référence (30,0 % par rapport à 34,5 %, respectivement). La grande majorité des événements indésirables étaient bénins (82,3 %) et aucun événement indésirable grave lié au traitement n'a été déclaré.

L'objectif principal de l'essai clinique COLT a été atteint par la démonstration de l'innocuité et l'efficacité de CaPre^{MD} dans la réduction des triglycérides chez les patients atteints d'hypertriglycéridémie légère à sévère. Après seulement quatre semaines de traitement, CaPre^{MD} a donné lieu à une réduction statistiquement significative de triglycéride en comparaison avec le traitement de référence. Les patients qui ont reçu des doses quotidiennes de 4,0 g de CaPre^{MD} pendant quatre semaines ont obtenu une diminution moyenne des triglycérides de 15,4 % par rapport à la ligne de base et une amélioration moyenne de 18,0 % par rapport au traitement de référence. Les résultats ont également démontré des bienfaits accrus après huit semaines de traitement, alors que les patients qui recevaient une dose quotidienne de 4,0 g de CaPre^{MD} obtenaient une diminution moyenne des triglycérides de 21,6 % par rapport à la ligne de base et une amélioration moyenne statistiquement significative de 14,4 % par rapport au traitement de référence. Il est intéressant de noter qu'une diminution moyenne des triglycérides de 7,1 % a été observée à la huitième semaine pour les patients du groupe de traitement de référence, possiblement en raison d'ajustements de la médication destinée à abaisser les taux de lipides, qui pouvaient être apportés uniquement sur les patients du groupe de référence.

De plus, après huit semaines de traitement, les patients ayant reçu une dose de 1,0 g pendant les quatre premières semaines du traitement et de 2,0 g pendant les quatre semaines suivantes ont affiché une amélioration moyenne statistiquement importante des taux de triglycérides de 16,2 % par rapport au groupe ayant reçu le traitement de référence, soit une réduction de 23,3 % pour la dose quotidienne de 1,0 g à 2,0 g par rapport à une réduction de 7,1 % pour le traitement de référence. Après huit semaines de traitement, les patients qui ont reçu des doses de 2,0 g de CaPre^{MD} pendant les huit semaines ont affiché une réduction moyenne statistiquement importante des taux de triglycérides de 14,8 % par rapport au groupe ayant reçu le traitement de référence, soit une réduction de 22,0 % pour les doses de 2,0 g par rapport à une réduction de 7,1 % pour le traitement de référence. Également, après huit semaines de traitement, les patients ayant reçu une dose de 4,0 g pendant toute la durée du traitement ont affiché une amélioration moyenne statistiquement importante des taux de triglycérides, de cholestérol non HDL [cholestérol non à lipoprotéines de haute densité, qui comprend tout le cholestérol présent dans le sang sauf le cholestérol HDL (cholestérol à lipoprotéines de haute densité, ou le « bon cholestérol »)] et de HbA1C (hémoglobine A1C) de 14,4 %, 9,8 % et 15,0 %, respectivement, par rapport au groupe ayant reçu le traitement de référence. Le groupe qui a reçu des doses de 4,0 g a affiché des améliorations moyennes i) en triglycérides de 14,4 %, soit une réduction de 21,6 % par rapport à une réduction de 7,1 % pour le groupe ayant reçu le traitement de référence, ii) en cholestérol non HDL de 9,8 %, soit une réduction de 12,0 % par rapport à une réduction de 2,3 % pour le groupe ayant reçu le traitement de référence, et iii) en HbA1C de 15,0 %, soit une réduction de 3,5 % par rapport à une augmentation de 11,5 % pour le groupe ayant reçu le traitement de référence. De plus, toutes les doses combinées de CaPre^{MD} ont démontré un effet statistiquement important du traitement sur les taux de cholestérol HDL à raison d'une augmentation de 7,4 % par rapport au traitement de référence. Des tendances (valeur $p < 0,1$) ont également été relevées chez les patients ayant reçu une dose de 4,0 g de CaPre^{MD} pendant toute la durée du traitement de huit semaines à raison d'une réduction moyenne du taux de cholestérol total de 7,0 % et d'une augmentation des taux de cholestérol HDL de 7,7 % par rapport au traitement de référence. En outre, après avoir doublé la dose quotidienne de CaPre^{MD} après une période initiale de quatre semaines, les résultats ont démontré un lien entre la dose et la réponse, ce qui correspond à une efficacité soutenue et accrue du CaPre^{MD} après une période de huit semaines. L'efficacité de CaPre^{MD} à toutes les doses pour réduire les taux de triglycérides et l'augmentation de l'effet avec la hausse de la dose supposent que CaPre^{MD} peut être titré pour ainsi permettre aux médecins d'ajuster la dose afin de mieux gérer les besoins médicaux des patients. En outre, les résultats de l'essai COLT indiquent que CaPre^{MD} n'a pas d'effet néfaste important sur les taux de cholestérol LDL (le « mauvais cholestérol »).

Acaci a présenté les résultats de l'essai COLT lors de deux colloques scientifiques, à savoir l'assemblée scientifique de la National Lipid Association, qui s'est tenue aux États-Unis du 1^{er} mai au 4 mai, et le 82^e congrès de l'European Atherosclerosis Society, qui a eu lieu en Espagne du 31 mai au 3 juin. Acaci fera également une présentation au World Congress of Heart Disease qui se tiendra à Boston du 25 au 28 juillet 2014.

Essai TRIFECTA

Le 20 décembre 2012, une analyse intérimaire a été achevée dans le cadre de l'essai TRIFECTA. Le comité d'examen formé de médecins ayant pour mandat d'évaluer les progrès réalisés dans le cadre de cet essai a examiné les résultats de l'analyse intérimaire quant à l'innocuité et l'efficacité du médicament, et a convenu à l'unanimité que l'étude devrait se poursuivre comme il avait été prévu. Tous les membres du comité ont convenu que la prise du CaPre^{MD} ne posait aucun problème de toxicité et que les signaux d'un effet thérapeutique possible du CaPre^{MD}, observés sous forme d'une réduction du taux de triglycérides au sein des groupes évalués, étaient rassurants et suffisamment importants sur le plan clinique pour que l'étude puisse être poursuivie. Les données ont été fournies aux membres du comité en aveugle, c'est-à-dire que l'identité des trois groupes ne leur a pas été révélée. Étant donné que les données ont démontré un effet thérapeutique possible sans préoccupation en matière d'innocuité, le comité a décidé qu'il n'était pas nécessaire de lever l'insu.

Le nombre de patients ciblés pouvant être évalués aux termes du protocole a été atteint. Acasti évalue actuellement l'efficacité et l'innocuité du CaPre^{MD} pour le traitement des patients souffrant d'hypertriglycéridémie légère à sévère, ce qui constitue l'objectif principal de l'étude. L'un des objectifs secondaires de l'étude consistant à évaluer l'efficacité de CaPre^{MD} pour le traitement de deux groupes distincts de patients, soit ceux souffrant d'hypertriglycéridémie légère à modérée et ceux souffrant d'hypertriglycéridémie sévère. Compte tenu de l'information sur les patients disponible à l'heure actuelle, la Société ne s'attend pas à ce que la taille de l'échantillon soit assez importante pour conclure à l'efficacité de CaPre^{MD} pour traiter l'hypertriglycéridémie sévère dans le cadre de l'essai TRIFECTA. Acasti ne s'attend pas à ce que la FDA exige des données sur l'efficacité liées aux patients souffrant d'hypertriglycéridémie sévère avant d'accorder l'autorisation de procéder à la phase III de l'essai. L'essai est maintenant terminé. Les premiers résultats devraient être divulgués d'ici la fin de septembre 2014, alors que les résultats complets devraient être publiés le trimestre suivant.

Essai PK

L'essai clinique PK, une première étape de la stratégie clinique américaine d'Acasti, a pour objectif d'évaluer les profils sanguins et la biodisponibilité des oméga-3 phospholipides sur des volontaires sains prenant des doses orales simples et multiples de 1,0 g, 2,0 g et 4,0 g de CaPre^{MD}. La durée totale du traitement de l'essai clinique PK, qui implique le recrutement d'approximativement 42 sujets sains, est de 30 jours. Le 9 janvier 2014, Acasti a annoncé que la FDA autorisait la tenue de l'essai clinique PK, n'ayant pas d'objection avec le design proposé, le protocole et le profil d'innocuité de CaPre^{MD}. Acasti a annoncé que Quintiles, le fournisseur de services de développement biopharmaceutique et de commercialisation externe le plus important du monde, a été engagé pour conduire l'essai clinique PK. Le 9 juillet 2014, Acasti a annoncé que l'essai clinique PK était maintenant terminé. Les premiers résultats devraient être divulgués d'ici la fin de septembre 2014, alors que les résultats complets devraient être publiés le trimestre suivant.

Parallèlement, Acasti correspond avec la FDA et a donné suite aux recommandations de cette dernière portant sur la présentation prochaine d'un nouveau médicament de recherche dans le cadre de l'essai clinique de phase III du CaPre^{MD} aux États-Unis. La FDA a invité Acasti à faire une demande officielle de rencontre à la fin de la phase II ou avant le début de la phase III pour obtenir leurs commentaires quant à la demande d'autorisation effectuée et pour aborder les sujets précis sur lesquels Acasti demande une approbation et une réponse finale de la part de la FDA. Acasti prévoit répondre à cette invitation dès que les résultats des essais TRIFECTA et PK seront connus.

Onemia^{MD}

Durant la période de trois mois terminée le 31 mai 2014, Acasti a poursuivi ses activités de commercialisation directe et de développement commercial visant son aliment médical Onemia^{MD} aux États-Unis. Des médecins ont commencé et/ou continué à recommander l'Onemia^{MD} à leurs patients atteints de troubles cardiométaboliques diagnostiqués. Acasti s'attend à ce que les produits d'exploitation soutenus à court terme générés par les ventes de l'Onemia^{MD} servent à financer partiellement ses projets de recherche et de développement tout en établissant la crédibilité de ses produits à base de phospholipides oméga-3.

Mise à jour supplémentaire sur les activités

Le 27 avril 2014, Neptune, Acasti et Enzymotec ont conclu une entente de règlement. Le règlement conclu avec Enzymotec prévoit la révocation de tous les Défendeurs d'Enzymotec dans le cadre de l'examen en cours de l'ITC demandé par Neptune et Acasti, ainsi que l'annulation de toutes les poursuites en cours intentées par Neptune contre Enzymotec et les sociétés appartenant à sa chaîne de valeur. Dans le cadre du règlement, Neptune a octroyé une licence non exclusive mondiale comportant le paiement de redevances à Enzymotec, permettant à cette dernière de commercialiser et de vendre sur le marché des produits nutraceutiques. Suivant les termes de l'accord, les redevances sont fonction des résultats de la procédure d'examen inter partes en cours devant l'USPTO concernant le brevet 351 portant sur la composition de Neptune (n° 8,278,351), et en Australie, les redevances sont fonction du résultat de la procédure de réexamen devant le bureau des brevets australien (l'« APO ») concernant le brevet équivalent de Neptune sur la composition en Australie (n° 200232233). Enzymotec a également accepté de payer une somme représentant un paiement unique non remboursable pour la fabrication et la vente de produits de krill avant la date de la décision de l'USPTO et de l'APO sur les réexamens. La décision de l'USPTO dans le réexamen du brevet 351 n'est pas attendue avant le début 2015, alors que la décision de l'APO n'est pas prévue avant le printemps 2015.

Le 28 avril 2014, Acasti a annoncé que M. Henri Harland avait démissionné de son poste de président et chef de la direction d'Acasti. Le mandat de M. Harland en tant qu'administrateur s'est terminé le 19 juin 2014 lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires. Acasti a amorcé les recherches pour trouver un nouveau président et chef de la direction. Pendant la période de transition, Acasti continue d'être gérée par son chef de la direction intérimaire, M. André Godin.

Le 29 mai 2014, Henri Harland, ancien président et chef de la direction de la Société, a déposé une poursuite contre Neptune, Acasti et NeuroBioPharm relativement à sa démission en tant que président et chef de la direction de Neptune, d'Acasti et de NeuroBioPharm. M. Harland prétend, entre autres, que sa démission découle d'un congédiement déguisé et réclame des dommages-intérêts d'environ 8,5 millions de dollars. En outre, M. Harland souhaite obtenir de Neptune, d'Acasti, et de NeuroBioPharm, selon le cas, 500 000 actions de chacune de ces sociétés ainsi que deux blocs de 1 000 000 d'options d'achat chacun visant les actions d'Acasti et de NeuroBioPharm détenues par Neptune. Le lendemain, Neptune, Acasti et NeuroBioPharm ont annoncé conjointement qu'elles étaient d'avis que la réclamation, telle qu'elle est formulée, était non fondée et sans motif et qu'elles se défendront vigoureusement dans le cadre de cette poursuite et prendront toutes les mesures nécessaires pour protéger leurs intérêts.

Mode de présentation des états financiers

Au 31 mai 2014, les actifs courants de la Société incluaient la trésorerie et les placements à court terme de 22 940 \$ provenant essentiellement du produit net de l'offre publique et du placement privé visant des actions ordinaires et des bons de souscription, lesquels ont été conclus le 3 décembre 2013 et le 7 février 2014, respectivement. La Société avait aussi des clients et autres débiteurs de 714 \$, un montant à recevoir d'une société sous contrôle commun de 50 \$, des crédits d'impôt à recevoir de 153 \$, des stocks de 294 \$ et des charges payées d'avance de 433 \$ au 31 mai 2014. Les passifs de la Société au 31 mai 2014 comprenaient essentiellement les montants à payer à des créditeurs de 1 684 \$, ainsi que les passifs dérivés au titre des bons de souscription de 6 547 \$, montant qui correspond à la juste valeur, au 31 mai 2014, des bons de souscription émis à l'intention des participants à l'offre publique de la Société. La juste valeur des bons de souscription émis a été établie à 0,58 \$ le bon de souscription à la date d'émission et à 0,36 \$ le bon de souscription au 31 mai 2014. La juste valeur des bons de souscription sera réévaluée chaque date de clôture. Les variations de la juste valeur des bons de souscription sont comptabilisées dans les produits financiers. Les bons de souscription faisant partie des Unités constituent des passifs dérivés (les « passifs dérivés au titre des bons de souscription ») aux fins comptables étant donné que le prix d'exercice est libellé dans une autre monnaie que la monnaie fonctionnelle de la Société.

La Société est exposée à un certain nombre de risques liés au développement fructueux de nouveaux produits et à leur commercialisation, à la réalisation de ses études cliniques et aux résultats de ces dernières, à l'atteinte des objectifs de développement prescrits par Neptune dans son contrat de licence et à la conclusion d'alliances stratégiques. La Société a subi des pertes d'exploitation et a engagé des sorties de trésorerie considérables liées à l'exploitation depuis sa création. Jusqu'à maintenant, la Société a financé ses activités au moyen d'offres publiques et de placements privés visant des actions ordinaires, de fonds provenant de sa société mère, de l'émission de bons de souscription, de droits et d'options ainsi que de crédits d'impôt à la recherche. Pour atteindre les objectifs aux termes de son plan d'affaires, la Société prévoit conclure des alliances stratégiques, mobiliser les capitaux nécessaires et réaliser des ventes. Il est prévu que les produits développés par la Société nécessiteront l'approbation de la FDA des États-Unis et d'organismes équivalents à l'étranger avant que leur vente ne soit permise. La capacité de la Société d'exercer des activités rentables dans l'avenir dépendra de bon nombre de facteurs qui échappent au contrôle de la Société.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

(en milliers de dollars, sauf les données par action)

	Périodes de trois mois terminées les	
	31 mai 2014	31 mai 2013
	\$	\$
Revenus provenant des ventes	56	6
BAlIA ajusté ¹⁾	(1 695)	(1 270)
Résultat net (perte nette) et résultat global	1 356	(1 965)
Résultat net (perte nette) par action – de base et dilué(e)	0,01	(0,03)
Actif total	43 824	11 325
Fonds de roulement ²⁾	22 685	2 153
Total des capitaux propres	35 380	8 320
Valeur comptable par action de catégorie A ³⁾	0,33	0,11

- 1) Le BAlIA ajusté (soit le montant ajusté du bénéfice avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS, un rapprochement de ce dernier avec le bénéfice net (la perte nette) de la Société est donc présenté ci-dessous.
- 2) Le fonds de roulement est présenté à titre indicatif seulement et représente une mesure de la santé financière à court terme de la Société utilisée surtout dans les milieux financiers. On obtient le fonds de roulement en retranchant les passifs courants des actifs courants. Puisqu'il n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS, il peut donc ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés ouvertes.
- 3) La valeur comptable par action est présentée à titre indicatif seulement et s'obtient en divisant les capitaux propres par le nombre d'actions de catégorie A en circulation à la fin de la période. Puisqu'elle n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS, elle peut donc ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés ouvertes.

RAPPROCHEMENT DU BÉNÉFICE AJUSTÉ AVANT LES INTÉRÊTS, L'IMPÔT ET L'AMORTISSEMENT (BAlIA AJUSTÉ)

Un rapprochement du BAlIA ajusté est présenté dans le tableau ci-après. La Société utilise des mesures financières ajustées pour évaluer sa performance d'exploitation. La réglementation en matière de valeurs mobilières exige que les sociétés avertissent les lecteurs du fait que les résultats et d'autres mesures établis selon un autre référentiel que les IFRS n'ont pas de sens normalisé et qu'il est peu probable qu'ils soient comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées de manière isolée. La Société utilise le BAlIA ajusté pour mesurer sa performance d'une période à l'autre sans les variations découlant de certains ajustements qui pourraient éventuellement fausser l'analyse des tendances de sa performance d'exploitation et parce qu'elle estime que cette mesure fournit de l'information pertinente sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Acasti calcule son BAlIA ajusté en ajoutant à la perte nette les charges financières, l'amortissement et l'impôt sur le résultat et en soustrayant les produits financiers. Acasti exclut du calcul de son BAlIA ajusté l'incidence de certaines transactions non monétaires comptabilisées, comme le gain ou la perte de change et la rémunération à base d'actions. La Société juge qu'il est utile d'exclure ces éléments puisqu'ils sont des charges hors trésorerie, des éléments sur lesquels la direction n'a pas de contrôle à court terme ou des éléments qui n'influent pas sur la performance d'exploitation de base. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont nécessairement non récurrents.

RAPPROCHEMENT DU BAIIA AJUSTÉ

(en milliers de dollars)

	Périodes de trois mois terminées les	
	31 mai 2014	31 mai 2013
	\$	\$
Résultat net (perte nette)	1 356	(1 965)
Ajouter (déduire)		
Charges financières	1	1
Produits financiers	(4 663)	(10)
Amortissement	582	166
Rémunération à base d'actions	694	541
Perte (gain) de change	335	(3)
BAlIA ajusté	(1 695)	(1 270)

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

(en milliers de dollars, sauf les données par action)

Exercice terminé le 28 février 2015

	Total	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus provenant des ventes	56	56			
BAlIA ajusté ¹⁾	(1 695)	(1 695)			
Résultat net	1 356	1 356			
Résultat par action de base et dilué	0,01	0,01			

Exercice terminé le 28 février 2014

	Total	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus provenant des ventes	501	6	266	28	201
BAlIA ajusté ¹⁾	(5 584)	(1 270)	(1 763)	(1 574)	(977)
Perte nette	(11 612)	(1 965)	(3 238)	(3 856)	(2 553)
Perte par action de base et diluée	(0,14)	(0,03)	(0,04)	(0,05)	(0,02)

Exercice terminé le 28 février 2013

	Total	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus provenant des ventes	724	14	237	424	49
BAlIA ajusté ¹⁾	(4 397)	(923)	(1 053)	(1 048)	(1 373)
Perte nette	(6 892)	(1 576)	(1 752)	(1 611)	(1 953)
Perte par action de base et diluée	(0,09)	(0,02)	(0,02)	(0,02)	(0,03)

1) Le BAlIA ajusté (soit le montant ajusté du bénéfice avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS, un rapprochement de ce dernier avec le bénéfice net (la perte nette) de la Société est donc présenté ci-dessus.

ANALYSE DES VARIATIONS IMPORTANTES DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION POUR LES PÉRIODES DE TROIS MOIS TERMINÉES LES 31 MAI 2014 ET 2013

Revenus

Pendant la période de trois mois terminée le 31 mai 2014, la Société a généré des revenus provenant des ventes de 56 \$ de la commercialisation de l'Onemia^{MD}, son aliment médical. Les revenus ont été tirés des ventes provenant d'une entente de distribution conclue par la Société avec une société spécialisée dans la distribution d'aliments médicaux, de même que des ventes effectuées directement auprès de consommateurs américains. Acasti n'a qu'un nombre limité de clients, de sorte que les revenus provenant des ventes peuvent varier considérablement d'une période à l'autre. La Société avait généré des revenus provenant des ventes de 6 \$ durant la période correspondante en 2013.

Marge brute

La marge brute est égale aux revenus moins le coût des ventes. Le coût des ventes est constitué essentiellement des coûts engagés pour fabriquer les produits. Il comprend aussi les charges générales connexes, comme certains coûts liés au contrôle de la qualité et à l'assurance de la qualité, à la gestion des stocks, à la sous-traitance ainsi qu'à l'entretien et la mise en service.

La marge brute pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2014 s'est chiffrée à 30 \$, ou 54 %, ce qui est à l'intérieur de la fourchette cible de la Société concernant la marge bénéficiaire brute, soit entre 40 % et 60 %. La Société avait réalisé une marge brute de 4 \$, ou 70 %, durant la période de trois mois terminée le 31 mai 2013.

Répartition des principaux postes des états du résultat et du résultat global pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2014 et 2013

Frais généraux et charges administratives (en milliers de dollars)	Périodes de trois mois terminées les	
	31 mai 2014	31 mai 2013
	\$	\$
Salaires et avantages du personnel	323	206
Rémunération à base d'actions	600	415
Honoraires professionnels	158	193
Redevances	–	176
Amortissement	582	166
Vente et commercialisation	7	6
Relations avec les investisseurs	28	2
Loyer	25	28
Autres	59	11
TOTAL	1 782	1 203

Charges de recherche et de développement (en milliers de dollars)	Périodes de trois mois terminées les	
	31 mai 2014	31 mai 2013
	\$	\$
Salaires et avantages du personnel	128	156
Rémunération à base d'actions	94	126
Contrats	950	463
Charges réglementaires	26	1
Honoraires professionnels	27	56
Autres	12	28
Crédits d'impôt	(18)	(51)
TOTAL	1 219	779

Bénéfice avant les intérêts, l'impôt et les amortissements ajusté (BAIIA ajusté)

Le BAIIA ajusté a reculé de 425 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2014 pour atteindre (1 695) \$, comparativement à (1 260) \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2013, essentiellement en raison de l'augmentation des charges de recherche et de développement avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions et de l'amortissement.

Les frais généraux et charges administratives ont été favorablement touchés par une baisse des redevances attribuable à l'entente de paiement par anticipation des redevances de 2012 conclue avec Neptune, atténuée par une hausse des charges liées aux salaires et avantages du personnel et aux activités relatives aux relations avec les investisseurs. L'augmentation des charges de recherche et de développement est essentiellement attribuable à la hausse des charges liées aux contrats relativement aux essais cliniques de la Société, des charges réglementaires, des frais et à la baisse des crédits d'impôt, facteurs essentiellement atténués par un recul des salaires et des avantages du personnel ainsi que des honoraires professionnels.

Bénéfice net

La Société a réalisé un résultat net pendant la période de trois mois terminée le 31 mai 2014, de 1 356 \$, ou 0,01 \$ par action, comparativement à une perte nette de 1 965 \$, ou 0,03 \$ par action, durant la période de trois mois terminée le 31 mai 2013. Ces résultats ont découlé essentiellement des facteurs susmentionnés dans les rubriques « Marge brute » et « BAIIA ajusté » de même que de la baisse de la valeur des passifs dérivés au titre des bons de souscription de 4 634 \$, essentiellement contrebalancés par la hausse des charges d'amortissement et de la rémunération à base d'actions.

Structure du capital social

Le capital social autorisé est composé d'un nombre illimité d'actions des catégories A, B, C, D et E sans valeur nominale. Les actions émises et entièrement libérées, les options sur actions, les unités d'actions avec restrictions et les bons de souscription se présentaient comme suit aux dates indiquées :

	31 mai 2014	28 février 2014
Actions de catégorie A avec droit de vote, participantes et sans valeur nominale	106 062 179	105 862 179
Options sur actions attribuées et en circulation	4 714 750	4 911 000
Unités d'actions avec restrictions attribuées et en circulation	775 001	775 001
Bons de souscription de séries 6 et 7 pouvant être exercés à 1,50 \$ jusqu'au 10 février 2015	750 000	750 000
Bons de souscription de série 8 pouvant être exercés à 1,50 \$ US jusqu'au 3 décembre 2018	18 400 000	18 400 000
Bons de souscription de série 9 pouvant être exercés à 1,60 \$ jusqu'au 3 décembre 2018	1 616 542	1 616 542
Nombre total dilué d'actions	132 318 472	132 314 722

Flux de trésorerie et situation financière pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2014 et 2013**Activités d'exploitation**

Pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2014 et 2013, les activités d'exploitation de la Société ont généré une baisse respective de 501 \$ et de 939 \$ des liquidités, qui reflètent le résultat net (la perte nette) enregistré(e) pendant le trimestre, ajusté(e) pour tenir compte des éléments hors trésorerie, comme l'amortissement des immobilisations corporelles, l'amortissement des immobilisations incorporelles, la rémunération à base d'actions, les produits financiers et les charges financières, les fluctuations des taux de change ainsi que la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié à l'exploitation. La variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié à l'exploitation pendant la période de trois mois terminée le 31 mai 2014 a consisté en une hausse de 1 199 \$ et a été surtout attribuable à l'augmentation des montants à payer à la société mère (213 \$) et à la baisse des clients et autres débiteurs de 205 \$ et des charges payées d'avance de 271 \$, essentiellement atténuées par la hausse des crédits d'impôt à recevoir (18 \$) et des stocks (32 \$). La variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié à l'exploitation pendant la période de trois mois terminée le 31 mai 2013 avait consisté en une hausse de 333 \$ et avait été surtout attribuable à l'accroissement des montants à payer à la société mère (425 \$) et des redevances à payer à la société mère (203 \$), principalement contrebalancé par l'augmentation des clients et autres débiteurs (153 \$) et des crédits d'impôt à recevoir (51 \$), ainsi que par le recul des fournisseurs et autres créditeurs (69 \$).

Activités d'investissement

Pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2014 et 2013, les activités d'investissement de la Société ont généré respectivement une baisse des liquidités de (8 \$) et une hausse des liquidités de 574 \$. La baisse des liquidités générées par les activités d'investissement pendant la période de trois mois terminée le 31 mai 2014 a été surtout attribuable à l'arrivée à échéance de placements à court terme de 500 \$, contrebalancée par l'acquisition de placements à court terme de 520 \$. La hausse des liquidités générées par les activités d'investissement durant la période de trois mois terminée le 31 mai 2013 avait principalement découlé de l'arrivée à échéance de placements à court terme de 3 500 \$, contrebalancée par l'acquisition de placements à court terme de 3 000 \$.

Activités de financement

Pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2014 et 2013, les activités de financement de la Société ont généré une hausse des liquidités de 50 \$ et de 19 \$, respectivement. La hausse des liquidités générées par les activités de financement pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2014 a été principalement attribuable au produit de 50 \$ tiré de l'exercice de bons de souscription et d'options. La hausse des liquidités générées par les activités de financement pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2013 avait découlé essentiellement du produit de 20 \$ tiré de l'exercice de bons de souscription et d'options.

Dans l'ensemble, la trésorerie de la Société a diminué de 464 \$ et de 342 \$, respectivement, pendant les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2014 et 2013. Au 31 mai 2014, les liquidités, composées de la trésorerie et des placements à court terme, totalisaient 22 940 \$. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mode de présentation des états financiers » pour en savoir davantage sur la situation financière de la Société.

Jusqu'à maintenant, la Société a financé ses activités au moyen d'offres publiques et de placements privés visant des actions ordinaires, du produit tiré de l'exercice de droits, d'options et de bons de souscription, ainsi que de crédits d'impôt à la recherche. La rentabilité future de la Société repose sur des facteurs tels que le succès des essais cliniques, les approbations par les organismes de réglementation des produits développés par la Société, la capacité de la Société à commercialiser, vendre et distribuer ses produits avec succès. À la suite des fonds reçus dans le cadre du placement de 18 400 000 Unités liées à l'offre publique d'Acasti, la Société dispose de fonds suffisants pour poursuivre son exploitation au-delà des 12 prochains mois. Conséquemment, le doute important quant à la continuité de l'exploitation a été retiré puisque la Société prévoit réaliser ses actifs et s'acquitter de ses passifs dans le cours normal de ses activités.

Situation financière

Le tableau ci-dessous explique en détail les variations importantes de l'état de la situation financière au 31 mai 2014 par rapport au 28 février 2014 :

Postes	Hausse (baisse)	Explications
Trésorerie	(464)	Se reporter au tableau des flux de trésorerie
Placements à court terme	(297)	Incidence du cours de change sur les placements détenus en devises
Clients et autres débiteurs	(205)	Paiement reçu
Crédits d'impôt à recevoir	18	Augmentation des charges admissibles aux crédits d'impôt
Charges payées d'avance	(271)	Augmentation des charges
Stocks	32	Production de l'Onemia ^{MD}
Immobilisations incorporelles	(573)	Amortissement
Fournisseurs et autres créditeurs	514	Augmentation des montants à payer relativement au contrat de recherche
Montant à payer à la société mère	213	Augmentation des charges
Passifs dérivés au titre des bons de souscription	(4 634)	Variation de la juste valeur

Contrat de licence

En vertu d'un contrat de licence, la Société s'était initialement engagée à verser à Neptune, jusqu'à l'expiration des brevets de Neptune sur la propriété intellectuelle autorisée, une redevance égale au total des éléments suivants : a) relativement aux ventes de produits dans le champ d'application de la licence, le cas échéant, le montant le plus élevé entre i) 7,5 % des ventes nettes et ii) 15 % de la marge bénéficiaire brute d'Acasti, et b) 20 % des revenus tirés des sous-licences attribuées par Acasti à des tiers, le cas échéant. La licence expirera à la date d'expiration du brevet visé par la licence qui expirera en dernier et/ou de sa continuation in part et/ou de sa division. Après l'expiration du dernier brevet sur la propriété intellectuelle autorisée, actuellement prévue en 2022, la licence sera automatiquement renouvelée pour une période additionnelle de 15 ans durant laquelle les redevances seront égales à la moitié de celles qui sont calculées selon la formule susmentionnée. De plus, nonobstant ce qui précède, le contrat de licence prévoit les paiements de redevances minimales qui suivent : année 1 – néant, année 2 – 50 \$, année 3 – 200 \$, année 4 – 225 \$ (montant initial de 300 \$, réduit à 225 \$ après l'abandon par Acasti de ses droits de développer des produits pour la vente libre aux termes de la licence), année 5 – 700 \$, année 6 et par la suite – 750 \$. Les redevances minimales sont calculées pour chaque année du contrat à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat de licence, soit le 7 août 2008.

Le 4 décembre 2012, la Société a annoncé la conclusion d'une convention de paiement par anticipation avec Neptune en vertu de laquelle la Société a exercé son option conformément au contrat de licence de payer par anticipation la totalité des redevances futures payables en vertu du contrat de licence. La valeur du paiement par anticipation, déterminée avec l'aide d'évaluateurs externes, selon la formule stipulée dans le contrat de licence, et ajustée des redevances accumulées de 395 \$ du 4 décembre 2012 au 12 juillet 2013, s'élève à environ 15 130 \$. Le paiement par anticipation et les redevances accumulées ont été versés sous forme de l'émission de 6 750 000 actions de catégorie A, le 12 juillet 2013, à un prix de 2,30 \$ l'action, totalisant 15 525 \$ lors de l'exercice d'un bon de souscription remis à Neptune à la signature de la convention de paiement par anticipation, à la suite de l'approbation des actionnaires désintéressés de la Société et de la Bourse de croissance TSX. La Société n'a plus d'obligation contractuelle de paiement de redevances en vertu du contrat de licence.

Obligations contractuelles, accords hors état de la situation financière et engagements

La Société n'a pas conclu d'accords hors état de la situation financière. Au 31 mai 2014, les passifs de la Société s'établissaient à 8 444 \$, dont une tranche de 1 897 \$ était exigible au cours des 12 prochains mois et une tranche de 6 547 \$ avait trait à un passif dérivé au titre de bons de souscription qui sera réglé sous forme d'actions.

Les engagements importants au 31 mai 2014 sont présentés ci-dessous.

Accords de recherche et de développement

Dans le cours normal des activités, la Société a conclu des accords avec divers partenaires et fournisseurs les obligeant à réaliser des projets de recherche ainsi qu'à fabriquer et à commercialiser certains produits.

La Société a entrepris des projets de recherche et de développement qui seront réalisés pendant une période de 12 à 24 mois à un coût initial total de 9 460 \$, dont une tranche de 4 030 \$ a été payée jusqu'à maintenant. Au 31 mai 2014, un montant de 612 \$ était inclus dans le poste « Fournisseurs et autres créditeurs » à l'égard de ces projets.

Transactions entre parties liées

Neptune a facturé à la Société certaines charges qu'elle a engagées pour cette dernière, soit 505 \$ pendant la période de trois mois terminée le 31 mai 2014 (404 \$ en charges administratives et 101 \$ en charges de recherche et de développement) et 551 \$ durant la période de trois mois terminée le 31 mai 2013 (225 \$ en charges administratives, 150 \$ en charges de recherche et de développement et 176 \$ en redevances). Ces transactions ont été réalisées dans le cours normal des activités. Lorsque Neptune engage des charges supplémentaires précises pour le compte de la Société, elle lui facture celles-ci directement. Les charges concernant plus d'une entité du groupe de Neptune sont facturées selon une répartition des charges engagées par Neptune qui est proportionnelle au pourcentage estimé des services ou des avantages reçus par chacune des entités. Ces charges ne comprennent pas toutes les charges engagées par Neptune pour le compte de la Société puisque Neptune ne répartit pas, notamment, certains frais de bureau communs et ne perçoit pas d'intérêts sur ses créances. De plus, ces charges ne représentent pas nécessairement les charges que la Société devrait autrement engager si elle ne recevait pas ces services et avantages au moyen du partage des ressources de Neptune ou si elle ne recevait pas de financement de Neptune.

Les montants à payer à la société mère n'ont pas de date d'échéance précise aux fins de paiement ou de remboursement et ne portaient pas intérêt.

Le personnel de direction clé de la Société comprend les membres du conseil d'administration et certains dirigeants. Ils contrôlent 2 % des actions avec droit de vote de la Société. Il y a lieu de se reporter à la note 7 afférente aux états financiers pour obtenir des informations concernant la rémunération du personnel de direction clé.

Évènement postérieur à la date de clôture

Le 16 juin 2014, Acasti a annoncé que M. Xavier Harland avait démissionné de son poste de chef de la direction financière d'Acasti.

Le 15 juillet 2014, Jerald J. Wenker a été nommé Président du Conseil d'administration d'Acasti.

Utilisation d'estimations et évaluation des incertitudes

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement et formule des estimations et des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur les montants déclarés au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient s'écarter de ces estimations. Les estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Société pourrait prendre dans l'avenir. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée pendant la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et durant toute période future concernée. Les jugements critiques portés lors de l'application des méthodes comptables qui ont les incidences les plus fortes sur les montants comptabilisés dans les états financiers ont notamment trait à l'identification d'événements déclencheurs indiquant que les actifs incorporels pourraient avoir subi une dépréciation et à l'utilisation de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation aux fins de l'établissement des états financiers. Chaque date de clôture, la direction évalue la base d'établissement des états financiers. Les états financiers ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation conformément aux IFRS. Selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, il est présumé que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et qu'elle sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses passifs et ses engagements dans le cours normal des activités. Les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif pendant l'exercice suivant incluent la répartition des coûts partagés entre les sociétés du groupe de Neptune (se reporter à la rubrique précédente « Transactions entre parties liées ») ainsi que l'évaluation des passifs dérivés au titre des bons de souscription (se reporter à la note 4 afférente aux états financiers) et de la rémunération à base d'actions (se reporter à la note 5 afférente aux états financiers). De plus, la direction exerce son jugement pour déterminer les charges de recherche et de développement qui sont admissibles à des crédits d'impôt ainsi que les montants connexes. La Société comptabilise les crédits d'impôt une fois qu'elle a l'assurance raisonnable que ceux-ci seront réalisés. Les crédits d'impôt comptabilisés doivent être examinés et approuvés par les autorités fiscales, de sorte qu'ils pourraient s'écarter des montants comptabilisés.

Méthodes comptables critiques

Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des actifs liés aux licences est examinée chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications de dépréciation. Si de telles indications sont décelées, la valeur recouvrable des actifs est estimée. L'identification des indications de dépréciation et l'estimation de la valeur recouvrable nécessitent le recours au jugement.

Passifs dérivés au titre des bons de souscription

Les bons de souscription faisant partie des Unités émises dans le cadre de l'offre publique de l'exercice précédent constituent des passifs dérivés à des fins comptables étant donné que le prix d'exercice est libellé dans une autre monnaie que la monnaie fonctionnelle de la Société. Les passifs dérivés au titre des bons de souscription doivent être évalués à la juste valeur chaque date de clôture, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat. La Société a recours au modèle de Black et Scholes pour déterminer la juste valeur. Selon ce modèle, des hypothèses doivent être posées à l'égard de la volatilité future du prix des actions, laquelle est estimée à partir de la volatilité historique moyenne pondérée ajustée pour tenir compte des fluctuations prévues découlant des informations disponibles au grand public. Lorsque les actions n'ont pas été négociées sur une bourse reconnue pendant une période proportionnelle à la durée estimée des instruments, la volatilité future est estimée à partir de la volatilité historique de sociétés comparables. Les fluctuations de la volatilité prévue pourraient donner lieu à des variations importantes de la juste valeur estimée des passifs dérivés au titre des bons de souscription.

Rémunération à base d'actions

La Société a établi un régime de rémunération à base d'actions qui est décrit à la note 5 afférente aux états financiers. La Société comptabilise les options sur actions attribuées aux salariés selon la méthode de la juste valeur, laquelle est déterminée au moyen du modèle de Black et Scholes. Selon ce modèle, certaines hypothèses doivent être posées à l'égard de la volatilité future du prix des actions et de la durée prévue des instruments. La volatilité prévue est estimée à partir de la volatilité historique moyenne pondérée ajustée pour tenir compte des fluctuations prévues découlant des informations disponibles au grand public. Lorsque les actions n'ont pas été négociées sur une bourse reconnue pendant une période proportionnelle à la durée estimée des options, la volatilité future est estimée à partir de la volatilité historique de sociétés comparables. La durée prévue des instruments est estimée à partir des résultats passés et du comportement général des détenteurs. Selon la méthode de la juste valeur, la charge de rémunération est égale à la juste valeur à la date d'attribution et est passée en charges sur la période d'acquisition des droits, avec une augmentation correspondante du surplus d'apport. Quant aux options sur actions attribuées à des non-salariés, la Société les évalue selon la juste valeur des services reçus, sauf si ceux-ci ne peuvent être estimés de manière fiable, auquel cas elle les évalue à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. La charge de rémunération est évaluée lorsque la Société reçoit les biens ou que la contrepartie fournit les services.

De plus, la Société inclut dans la charge de rémunération à base d'actions une partie de la charge enregistrée par Neptune, y compris la rémunération à base d'actions de sa filiale consolidée, NeuroBioPharm Inc., selon la proportion des services globaux que les bénéficiaires fournissent directement à la Société, et un montant compensatoire reflétant l'apport de Neptune à la Société est imputé au surplus d'apport.

Crédits d'impôt

Les crédits d'impôt liés aux charges admissibles sont portés en réduction des charges connexes pendant l'exercice au cours duquel les charges sont engagées, pourvu que leur réalisation soit raisonnablement assurée.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les méthodes comptables et conventions d'évaluation qui ont été appliquées dans les états financiers intermédiaires sont les mêmes que celles que la Société a appliqué dans ses états financiers pour l'exercice terminé le 28 février 2014.

Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées :

Instrument financiers

L'IFRS 9, *Instrument financiers*, a été publiée en novembre 2009. Elle traite du classement et de l'évaluation des actifs et des passifs financiers. En novembre 2013, l'IASB a publié une nouvelle norme comptable générale traitant des opérations de couverture, qui fait partie intégrante de l'IFRS 9, *Instrument financiers* (2013). Aux termes de cette nouvelle norme, la date d'entrée en vigueur du 1^{er} janvier 2015 initialement prévue aux termes de l'IFRS 9 a été retirée. La nouvelle date d'entrée en vigueur obligatoire sera déterminée une fois que les volets de l'IFRS 9 portant sur le classement, l'évaluation et les pertes de valeur seront achevés. Bien que la date d'entrée en vigueur obligatoire n'ait pas été déterminée, l'adoption anticipée de cette nouvelle norme est autorisée. En février 2014, une décision provisoire a permis d'établir que l'application deviendrait obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La Société n'a pas encore évalué l'incidence qu'aura l'adoption de l'IFRS 9 et n'a pas l'intention de l'adopter de façon anticipée aux fins de ses états financiers.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

En outre, le chef de la direction et le chef de la direction financière a conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, un contrôle interne à l'égard de l'information financière afin de fournir une assurance raisonnable à l'égard de la fiabilité de l'information financière et de l'établissement des états financiers à des fins de publication. Une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société a été effectuée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière. Sur la base de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace en date du 31 mai 2014 selon les critères énoncés dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework » (1992) publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission.

Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours du trimestre terminé le 31 mai 2014, il n'y a eu aucun changement du contrôle interne à l'égard de l'information financière qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur ce contrôle.

Facteurs de risque

Un investissement dans les titres de la Société présente un degré élevé de risque. Les informations contenues dans les états financiers pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2014 et 2013 et dans le présent rapport de gestion devraient être lues conjointement avec tous les documents publics de la Société et de sa société mère. Plus particulièrement, les investisseurs potentiels devraient évaluer attentivement les risques et les incertitudes décrits dans les documents déposés par la Société auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières, y compris ceux décrits à la rubrique « Facteurs de risque » dans son prospectus simplifié et ses suppléments de prospectus ainsi que dans sa plus récente notice annuelle, lesquels sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à www.sedar.com, et sur le site Web de EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml.

D'autres risques et incertitudes, y compris ceux que la Société ne connaît pas ou qu'elle juge non significatifs à l'heure actuelle, pourraient aussi influencer défavorablement sur les activités, la situation financière, les liquidités, les résultats d'exploitation et les perspectives de la Société.

Responsabilité de produits

Neptune, la société mère, a souscrit une police d'assurance responsabilité de produits de 5 000 \$, laquelle couvre également ses filiales et est renouvelable chaque année, pour couvrir la responsabilité civile liée à ses produits. Neptune maintient également un processus d'assurance de la qualité, qui est un « Programme de gestion de la qualité » certifié par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (l'« ACIA »), et a obtenu l'accréditation « Bonnes pratiques de fabrication » de Santé Canada.

Informations supplémentaires

Des informations supplémentaires et à jour sur la Société et sa société mère, Neptune Technologies & Bioressources Inc., sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à www.sedar.com, et sur le site Web de EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml.

Au 15 juillet 2014, le nombre d'actions de catégorie A émises par la Société et en circulation totalise 106 260 178. Il y a également 4 902 250 options sur actions, 577 002 unités d'actions avec restrictions et 20 766 542 bons de souscription de série 6, 7, 8 et 9 en circulation.